CIRCULAIRE D'INFORMATION

DATE : LE 11 JUILLET 2022 — N° 2022-14

CATÉGORIE : PLACEMENTS

À : Agents généraux administrateurs, agents associés généraux, courtiers, agents généraux, conseillers en sécurité financière et comptes nationaux

OBJET : Changements apportés aux contrats de Fonds de placement garanti Concentrique CI de l'Empire Vie

---

Annonce

À compter du 11 juillet 2022, l'Empire Vie changera l'âge maximal à l'établissement de ses Fonds de placement garanti Concentrique CI (« FPG Concentrique ») et imposera de nouvelles restrictions d'achat au moyen de l'option de frais de vente différés (FVD) pour les clients âgés. Ces changements toucheront les clients actuels des FPG Concentrique (en ce qui concerne les restrictions d'achat) ainsi que les nouveaux clients qui achèteront un contrat de FPG Concentrique après cette date.

Renseignements supplémentaires au sujet des changements

À compter du 11 juillet 2022, l'Empire Vie :

- établira l'âge maximal à l'établissement à 90 ans pour ses contrats de FPG Concentrique 75/75 (soit jusqu'au 31 décembre de l'année où le rentier atteint l'âge de 90 ans).
- établira l'âge maximal à l'établissement à 80 ans pour ses contrats de FPG Concentrique 75/100 (soit jusqu'au 31 décembre de l'année où le rentier atteint l'âge de 80 ans).
- imposera également des restrictions sur les dépôts additionnels dans l'option de FVD après le 31 décembre de l'année où le rentier atteint l'âge de 80 ans.
- appliquera le changement de nom de certains FPG.

Veuillez consulter la foire aux questions ci-jointe pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Personne-ressource

Geoff Gibson, vice-président, Produits et Marketing, Placements

ANNEXE

Renseignements administratifs

Nous n'accepterons plus aucune nouvelle proposition pour les contrats de FPG Concentrique 75/100 de clients ayant dépassé l'âge maximal à l'établissement (après le 31 décembre de l'année au cours de laquelle le rentier atteint l'âge de 80 ans) après le vendredi 8 juillet 2022 (16 h, heure de l'est).

- Si vous avez établi une nouvelle police par l'entremise de Fundserv avant la date limite du 8 juillet 2022, nous accepterons les propositions sur support papier jusqu'à deux jours ouvrables après la date de l'opération (T+2), selon nos exigences d'établissement habituelles.

Nous limiterons les dépôts additionnels dans l'option de FVD pour les clients et clientes qui dépasseront l'âge maximal à l'établissement après le vendredi 8 juillet 2022 (16 h, heure de l'Est).

- Nous fermerons les achats au moyen de l'option de FVD pour les dépôts initiaux et subséquents après le 31 décembre de l'année au cours de laquelle le rentier atteint l'âge de 80 ans.

- Nous autoriserons les virements entre les fonds avec FVD ainsi que les transferts opérationnels (par exemple, changement de titulaire, changement du nom du mandataire au nom du client, règlement décès) pour les fonds avec FVD.

Veuillez détruire vos exemplaires actuels des propositions de FPG Concentrique et du document Brochure documentaire et dispositions du contrat.

Brochures documentaires, aperçus des fonds et propositions

Nous publierons le 11 juillet 2022 les nouvelles versions des documents ci-dessous sur le site Web empire.ca/conseiller :

- CI-INV-911 – Proposition relative aux FPG Concentrique

- CI-INV-912 – Proposition relative aux FPG Concentrique pour un compte de mandataire/d'intermédiaire

- CI-INV-913 – Proposition relative aux FPG Concentrique pour un compte d'épargne libre d'impôt (CELI)

- CI-INV-943 – Brochure documentaire et dispositions du contrat pour les FPG Concentrique

CHANGEMENTS APPORTÉS AUX PRODUITS DANS CERTAINS CONTRATS DE FPG CONCENTRIQUE CI DE L'EMPIRE VIE

FOIRE AUX QUESTIONS À L'INTENTION DES CONSEILLERS

Changements apportés aux produits dans certains contrats de FPG Concentrique CI de l'Empire Vie

Que se passe-t-il?

À compter du 11 juillet 2022, l'Empire Vie changera l'âge maximal à l'établissement de ses fonds de placement garanti Concentrique CI (« FPG Concentrique »), imposera de nouvelles restrictions d'achat au moyen de l'option de frais de vente différés (FVD) pour les clients âgés, et appliquera le changement de nom de certains FPG.

Ces changements toucheront les clients actuels des FPG Concentrique (en ce qui concerne les restrictions d'achat) ainsi que les nouveaux clients qui achèteront un contrat de FPG Concentrique après cette date.

Quels sont les changements?

À compter du 11 juillet 2022, l'Empire Vie :

1. établira l'âge maximal à l'établissement à 90 ans pour ses contrats de FPG Concentrique 75/75 (soit jusqu'au 31 décembre de l'année où le rentier atteint l'âge de 90 ans).
2. établira l'âge maximal à l'établissement à 80 ans pour ses contrats de FPG Concentrique 75/100 (soit jusqu'au 31 décembre de l'année où le rentier atteint l'âge de 80 ans).
3. imposera également des restrictions sur les dépôts additionnels dans l'option de FVD après le 31 décembre de l'année où le rentier atteint l'âge de 80 ans.
4. appliquera le changement de nom de certains FPG Concentrique.

Pourquoi l'Empire Vie apporte-t-elle ces changements?

L'Empire Vie change ses âges maximaux d'établissement et restreint les dépôts additionnels dans des options de FVD après le 31 décembre de l'année au cours de laquelle le rentier atteint l'âge de 80 ans afin d'harmoniser ses normes et ses pratiques à celles du secteur des fonds distincts. L'Empire Vie appliquera le changement de nom de certains FPG Concentrique afin de refléter le changement de nom de certains fonds secondaires sous-jacents.

Quels sont les nouveaux âges maximaux à l'établissement pour les FPG Concentrique?

À compter du 11 juillet 2022, l'Empire Vie :

1. établira l'âge maximal à l'établissement à 90 ans pour ses contrats de FPG Concentrique 75/75 (soit jusqu'au 31 décembre de l'année où le rentier atteint l'âge de 90 ans).
   - En ce moment, l'âge maximal est de 80 ans (soit jusqu'au 31 décembre de l'année où le rentier atteint l'âge de 80 ans).
2. établira l'âge maximal à l'établissement à 80 ans pour ses contrats de FPG Concentrique 75/100 (soit jusqu'au 31 décembre de l'année où le rentier atteint l'âge de 80 ans).
   - En ce moment, l'âge maximal est de 90 ans (soit jusqu'au 31 décembre de l'année où le rentier atteint l'âge de 90 ans). Cependant, lorsque le rentier avait ouvert ce contrat après son 80e anniversaire, la garantie sur la prestation au décès était alors de 75 %.

Empire Vie MD

De nouveaux documents à remettre au point de vente seront-ils requis?

À compter du 11 juillet 2022, vous devrez utiliser les nouveaux documents règlementaires de FPG, y compris les documents suivants :

1. Brochure documentaire et dispositions du contrat
2. Aperçu des fonds
3. Proposition

Quelles sont les nouvelles restrictions relatives aux FVD?

À compter du 11 juillet 2022, l'Empire Vie restreindra les dépôts additionnels dans l'option de FVD après le 31 décembre de l'année où le rentier atteint l'âge de 80 ans.

- L'Empire Vie fermera les achats au moyen de l'option de FVD et les dépôts subséquents après le 31 décembre de l'année au cours de laquelle le rentier atteint l'âge de 80 ans.
- Les virements entre les fonds avec FVD ainsi que les transferts (par exemple, changement de titulaire, changement de compte du nom du mandataire au nom du client) seront autorisés pour les fonds avec FVD.

D'autres options d'achat sont-elles touchées?

Nous continuerons à offrir les autres options d'achat, y compris les options sans frais, avec frais d'entrée et avec frais modiques. Veuillez consulter le document Brochure documentaire et dispositions du contrat des FPG Concentrique pour savoir quelles combinaisons d'options de frais d'acquisition sont possibles.

Comment mes clients seront-ils avisés des restrictions liées à l'option de FVD?

Nous joindrons dans le relevé semestriel du 30 juin 2022 des clients un avis expliquant les restrictions relatives aux dépôts avec l'option de FVD après le 31 décembre de l'année au cours de laquelle le rentier atteint l'âge de 80 ans.

Que dois-je faire maintenant?

Veuillez vous assurer que tous les dépôts additionnels que vous soumettez au nom de vos clients sont faits au moyen d'autres options de frais d'acquisition que l'option de FVD si le dépôt est effectué après le 31 décembre de l'année au cours de laquelle le rentier atteint l'âge de 80 ans. Nous refuserons ces dépôts et nous exigerons une confirmation d'option de frais d'acquisition admissible avant de traiter le dépôt.

Que se passe-t-il si l'un de mes clients n'est plus admissible aux dépôts au moyen de l'option de FVD, mais qu'il a mis en place des débits préautorisés?

Nous avons relevé un petit nombre de clients ou clientes qui ont mis en place des débits préautorisés pour les dépôts dans l'option de FVD et qui devront y mettre fin à compter du 11 juillet 2022. Si vous comptez l'une de ces personnes dans votre clientèle, l'un des membres de l'équipe du Service à la clientèle communiquera avec vous pour vous proposer d'autres options pour effectuer ces dépôts au moyen d'une autre option de frais d'acquisition. Vos clients et clientes n'ont aucune mesure à prendre pour le moment.

Les changements relatifs à l'option de FVD sont-ils liés aux récentes annonces des organismes de règlementation concernant les changements apportés à l'option de FVD?

Ces changements ne sont pas liés aux récentes annonces des organismes de règlementation. Nous avions prévu ces changements bien avant l'annonce du 9 février 2022 faite par le Conseil canadien des responsables de la règlementation d'assurance (CCRRA) et les Organismes de règlementation des services d'assurance canadiens (OCRA) qui portait sur la fin des options de frais d'acquisition FVD à compter du 1er juin 2023.

Sur quoi portait l'annonce des organismes de règlementation, et l'Empire Vie a-t-elle des renseignements additionnels?

Le 9 février 2022, le CCRRA et les OCRA ont annoncé que le secteur de l'assurance devrait amorcer la transition vers la cessation des options d'acquisition de FVD prévue le 1er juin 2023.

Pour le moment, nous n'en savons pas plus à ce sujet. Nous avons publié un avis officiel sur la page d'accueil des conseillers sur empire.ca sous « Dernières nouvelles ».

J'ai d'autres questions au sujet de ces changements. Qui puis-je contacter?

Veuillez communiquer avec le Service à la clientèle de l'Empire Vie pour obtenir de l'information additionnelle.

Quels sont les changements des noms de fonds des FPG Concentrique?

Ancien nom du fonds distinct	Nouveau nom du fonds distinct
FPG Concentrique marché monétaire CI	FPG Concentrique marché monétaire CI
FPG Concentrique d'obligations canadiennes Signature	FPG Concentrique d'obligations canadiennes CI
FPG Concentrique d'obligations de qualité supérieure CI	FPG Concentrique d'obligations de qualité supérieure CI
FPG Concentrique d'obligations de sociétés Signature	FPG Concentrique d'obligations de sociétés CI
FPG Concentrique Série Portefeuilles de revenu	FPG Concentrique Série Portefeuilles de revenu CI
FPG Concentrique Série Portefeuilles prudente	FPG Concentrique Série Portefeuilles prudente CI
FPG Concentrique Série Portefeuilles équilibrée prudente	FPG Concentrique Série Portefeuilles équilibrée prudente CI
FPG Concentrique de répartition de l'actif Cambridge	FPG Concentrique de répartition de l'actif canadien CI
FPG Concentrique Série Portefeuilles équilibrée	FPG Concentrique Série Portefeuilles équilibrée CI
FPG Concentrique mondial de croissance et de revenu Signature	FPG Concentrique mondial de croissance et de revenu CI
FPG Concentrique Série Portefeuilles croissance équilibrée	FPG Concentrique Série Portefeuilles croissance équilibrée CI
FPG Concentrique de revenu élevé Signature	FPG Concentrique de revenu élevé CI
FPG Concentrique Série Portefeuilles croissance	FPG Concentrique Série Portefeuilles croissance CI
FPG Concentrique de valeur internationale CI	FPG Concentrique de valeur internationale CI
FPG Concentrique de petites sociétés mondiales Cambridge	FPG Concentrique de petites sociétés mondiales CI
FPG Concentrique de revenu à petite/moyenne capitalisation Sentry	FPG Concentrique d'actions de revenu à petite/moyenne capitalisation canadiennes CI
FPG Concentrique canadien de dividendes Cambridge	FPG Concentrique canadien de dividendes CI
FPG Concentrique d'actions canadiennes Cambridge	FPG Concentrique d'actions canadiennes CI
FPG Concentrique de croissance et de revenu américain Sentry	FPG Concentrique d'actions américaines CI
FPG Concentrique chefs de file mondiaux Black Creek	FPG Concentrique chefs de file mondiaux CI
FPG Concentrique d'actions internationales Black Creek	FPG Concentrique d'actions internationales CI
FPG Concentrique Série Portefeuilles croissance maximale	FPG Concentrique Série Portefeuilles croissance maximale CI

La brochure documentaire du produit considéré décrit les principales caractéristiques de chaque contrat individuel à capital variable. **Tout montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du titulaire de contrat, et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer.** Veuillez lire la brochure documentaire, le contrat et l'aperçu des fonds avant d'investir. L'information contenue dans ce document est fournie à titre informatif seulement et ne peut être considérée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation de cette information, ainsi qu'aux omissions relatives à l'information présentée dans ce document. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision. Les contrats sont établis par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

MD Marque déposée de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**. CONCENTRIQUE est une marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. EMPIRE VIE et le logo de l'Empire Vie sont des marques déposées de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Certains noms, mots, phrases, graphiques ou images pourraient constituer des raisons sociales, des marques déposées ou non déposées ou des marques de service de Placements CI inc. qui sont utilisées avec permission. Gestion mondiale d'actifs CI est une dénomination sociale enregistrée de Placements CI inc.

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est, Kingston ON K7L 3A8 • 1 877 548-1881 • info@empire.ca • empire.ca

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité[MD]

Empire Vie[MD]

INV-3464-FR-07/22